

L A

CONSTRUCTION LYONNAISE

REVUE MENSUELLE

DES ENTREPRISES PUBLIQUES ET PRIVÉES

— ARCHITECTURE ET TRAVAUX PUBLICS —

PRIX DE L'ABONNEMENT POUR UN AN

France, Algérie, Alsace-Lorraine. 12 fr.
ÉTRANGER LE PORT EN SUS

ADMINISTRATION : RUE GENTIL, 4, A LYON

Imprimeur-Gérant : PITRAT Aîné

LES ANNONCES SONT REÇUES EXCLUSIVEMENT
à l'Agence de Publicité, 14, rue Confort, à Lyon

Tous nos abonnés sont nos collaborateurs; les articles et renseignements qu'ils voudront bien nous envoyer seront publiés, à leur convenance, avec leur signature ou sous le couvert de l'anonymat, après avoir été soumis à l'approbation du comité de rédaction.

JURISPRUDENCE DU BATIMENT

DE LA RESPONSABILITÉ DU PROPRIÉTAIRE DONT LE BATIMENT TOMBE EN RUINE

III

Dans deux précédents articles, nous avons examiné l'étendue de la responsabilité encourue par le propriétaire dont le bâtiment a fait ruine; demandons-nous aujourd'hui quel est le droit d'un propriétaire quand le bâtiment de son voisin est ébranlé ou sur le point de s'écrouler.

Sans nul doute, après la chute du bâtiment, le propriétaire lésé pourra intenter à son voisin une action en dommages-intérêts. Mais il vaut mieux prévenir le mal que le réparer. Dans cette pensée prévoyante, le propriétaire, justement effrayé, pourrait-il s'adresser à la justice et demander, par *provision*, des mesures destinées à rassurer ses craintes légitimes?

Cette question est fort délicate.

En premier lieu, il n'est pas douteux qu'on puisse s'adresser à l'autorité administrative et lui dénoncer le péril que fait courir au public l'incurie du voisin. L'autorité administrative trouverait dans l'arsenal des lois qui protègent la sécurité des citoyens des armes contre une imprévoyance coupable.

Voyez notamment la loi des 16-24 août 1790, titre II, article 3. Arrêté du 12 messidor an VIII (article 21).

D'autre part l'article 471 du Code pénal condamne, comme une contravention, le fait d'avoir refusé d'obéir à la sommation émanée de l'autorité administrative, de réparer ou démolir les édifices menaçant ruine.

Mais le recours à l'autorité administrative peut faire défaut ou se trouver insuffisant. Dans ce cas, le propriétaire menacé peut-il s'adresser à la justice civile, assigner directement le propriétaire négligent, et faire ordonner les mesures de prudence que la situation suggérera?

Ce point est fort douteux.

Le droit romain permettait au propriétaire menacé de se faire envoyer en possession de l'édifice chancelant, à certaines conditions. Notre droit français n'a pas reproduit cette disposition, dont la rigueur répondait mal aux principes de notre législation.

Cependant d'excellents esprits pensent que le propriétaire n'est pas dénué de toutes ressources.

« La menace d'un préjudice éventuel, dit le répertoire de Dalloz

(v^o Action, n^o 218), lorsqu'elle constitue par elle-même un trouble actuel, est une cause légitime d'action. Il est évident que la loi ne saurait refuser au demandeur les moyens de se garantir d'un trouble que lui cause un danger imminent.

Cependant il a été jugé que le Code civil n'a point admis l'action romaine en vertu de laquelle le voisin d'une maison menaçant ruine pouvait contraindre le propriétaire à l'étayer, ou à donner caution de payer le dommage éventuel. Mais cette décision est justement condamnée, à notre avis, par plusieurs auteurs. Il est impossible en effet de ne pas voir un trouble réel à la possession du voisin, dans l'existence d'un édifice qui menace incessamment sa sécurité et celle de sa famille. »

Cette doctrine a été admise par un arrêt déjà ancien (Rennes, 23 mai 1843 Dalloz; 1844, 2, 122): « La Cour décide qu'il serait contraire à la raison de prétendre que celui dont la propriété est menacée par la chute d'un édifice voisin, ne pût pas contraindre le propriétaire de cet édifice à le démolir ou à le réparer... que si l'on reconnaît à l'autorité administrative le droit de faire démolir un bâtiment qui menace de s'écrouler sur la voie publique, on doit admettre également qu'un propriétaire particulier peut invoquer le même droit en s'adressant aux tribunaux, lorsqu'il ne s'agit que de son intérêt privé. »

La solution du précédent arrêt paraît absolument juridique à l'auteur de cet article. Cependant, en pratique, il convient d'observer que la question est fort délicate et très controversée.

A. PALMARINI.

TRANSFORMATION

DU QUARTIER DU MONT-DE-PIÉTÉ A LYON

Monsieur le Directeur,

Vous avez prié votre abonné de renseigner vos lecteurs sur le projet soumis en ce moment au conseil municipal pour l'ouverture d'une voie du pont Lafayette à la place de la République.

La *Construction Lyonnaise* doit en effet indiquer à sa clientèle si spéciale à quoi se réduit le projet.

M. Joseph Clair, architecte, après des pourparlers avec des entrepreneurs et des propriétaires de la ville, s'est abouché, pour faire aboutir l'œuvre, dont il est le promoteur, croyons-nous, avec une société financière parisienne ou plutôt avec la succursale lyonnaise de cette société, elle n'est du reste elle-même qu'un intermédiaire, puisqu'elle doit créer à Lyon une société immobilière qui prendra la charge de l'exécution du projet.

Quant à ce projet, il est nécessaire d'indiquer qu'il ne se borne pas à l'ouverture d'une rue entre le pont Lafayette et la place de la République; il comprend la transformation complète du qua-



drilatère formé par la place des Cordeliers, la rue de la République, la rue Childebert et le quai de l'Hôpital.

Aux termes du traité provisoire, la Compagnie se soumet aux charges suivantes :

1° Ouvrir une rue de 16 mètres de largeur entre l'angle nord-est de la place de la République et l'extrémité sud-est de la place des Cordeliers.

2° Élargissement à 13 mètres de la rue Grôlée, avec un évasement portant cette rue à 17 mètres, de la rue de Jussieu à la rue Childebert.

3° Alignement des rues de Jussieu et Ferrandière en leur donnant une largeur de 15 mètres.

4° Suppression totale de l'îlot de maisons entre les rues Thomassin et Tupin-Rompu.

5° Élargissement à 10 mètres de la portion conservée de la rue Champier et ouverture de cette rue à la rencontre de la place des Cordeliers.

6° Élargissement à 16 mètres de la portion de la rue Childebert comprise entre la rue Grôlée et le quai.

7° Reconstruction des maisons quai de l'Hôpital en saillie sur la voie publique.

La Compagnie livrerait tous les terrains de la rue principale et celui d'un groupe scolaire à créer entre la rue de Jussieu et la rue Tupin-Rompu, dans le délai maximum de deux ans et demi ; elle terminerait les travaux de démolition et de reconstruction des bâtiments de la rue principale la troisième année et les autres immeubles la neuvième année ; tous ces délais partant de la date du décret d'utilité publique.

La ville de son côté s'engage, toujours selon le projet, à faire le nécessaire pour faire obtenir à la Compagnie le bénéfice des lois d'expropriation et à obtenir de l'État l'exonération de la contribution foncière et de celle des portes et fenêtres des nouveaux bâtiments pendant vingt-cinq ans ; à abandonner gratuitement à la Compagnie tous les terrains provenant des voies publiques ou portions de voies publiques déclassées qui deviendraient propres à bâtir ; à payer les terrains acquis par la Compagnie et nécessaires à la voie publique, ainsi que le terrain du groupe scolaire, au prix de 650 francs le mètre carré. La ville démolirait à ses frais le Mont-de-Piété ; elle exécuterait les travaux de mise en viabilité des chaussées (pavage, éclairage, canalisation, les trottoirs étant construits à frais communs).

Les charges de la ville s'élèveraient approximativement à la somme de six millions, sur lesquels trois millions environ devraient être payés en trois ans et le surplus en vingt-cinq ans par annuités.

Voilà à quoi se réduit le projet.

Le conseil municipal aura à examiner ce que le projet présente d'avantageux pour la ville et si les conditions proposées doivent être acceptées, modifiées ou rejetées.

Quant à nous, nous ne voulons pas prendre ici parti dans la question ; si l'affaire aboutit, nous ne verserons pas une larme sur le sort des rues Tupin-Rompu, Meissonier, Pavie, etc., qui, sales, tortueuses, sans air, sans lumière, ne présentent pour l'archéologue ou l'artiste épris du passé absolument rien qui demande à être conservé.

Un *De profundis*, Monsieur le Directeur, et c'est assez !

Votre tout dévoué abonné,

J. CLAPOT

LES RÈGLEMENTS DES ANCIENNES CORPORATIONS DES DIVERS CORPS DE MÉTIERS

II

ART. XV. — Les Compagnons de la ville qui épouseront des Veuves de Maîtres ayant fait trois années de Compagnonage seront des lors reçus Maîtres et enregistrés sur le Livre de la Communauté, en observant les formalités prescrites par l'article X. des presens reglemens, qui sont d'être examiné par l'assemblée, faire chef d'œuvre et prêter serment, et payeront pour droit de réception quarante cinq livres qui seront mises dans la boîte pour les besoins de la Communauté, et cinq livres aux Maîtres Gardes pour l'enregistrement, leur demeurant loisible de se servir de la marque de ceux de qui ils épouseront les Veuves, et si lesdites Veuves de Maîtres épousent des compagnons de la Ville, ou étrangers qui n'ayent pas fini le temps de leur Compagnonage, elles ne pourront pas faire travailler ni tenir des Ouvriers en aucune manière, qu'au préalable lesdits Compagnons n'ayent été reçus Maîtres, au desir et conformément aux articles X. et XI. des presens Reglemens qu'ils exécuteront de même que s'ils n'avoient pas épousé des Veuves de Maîtres.

ART. XVI. — Nulles autres personnes que les Maîtres de l'art ne pourront tenir ni faire travailler aucuns ouvriers en maçonnerie, directement ou indirectement, à la réserve des Bourgeois pour leurs ouvrages seulement, à peine de cent livres d'amende, applicable, quarante livres à la Charité, quarante livres à l'Hôtel-Dieu, et vingt livres aux Maîtres Gardes qui seront tenus de faire leur procès verbal des contraventions, lesquels ils remettront dans les vingt quatre heures au Secretariat, et demanderont à Messieurs du Consulat la confiscation des matériaux et outils saisis, avec la condamnation de l'amende ; aucun Maître ne pourra prêter son nom à d'autres personnes pour passer des prix faits, s'associer qu'avec des Maîtres de la profession, à peine de pareille amende de cent livres, applicable comme dessus ; permis néanmoins aux Maîtres maçons d'entreprendre toutes les constructions et bâtimens qui leur seront proposés, à la charge de passer des prix faits aux Maîtres Charpentiers ou à ceux des autres professions nécessaires pour la perfection desdits ouvrages, sans qu'ils puissent employer les Ouvriers et Compagnons : pareilles défenses sont faites aux Maîtres Charpentiers d'occuper les Compagnons et Manœuvres maçons, mais seulement de donner des prix faits aux Maîtres pour les choses dépendantes de leur art dans les Bâtimens qu'ils entreprendront, le tout aux peines cy-dessus, le present article convenu et arrêté après avoir été oüy plusieurs au Consulat avec les Maîtres Charpentiers.

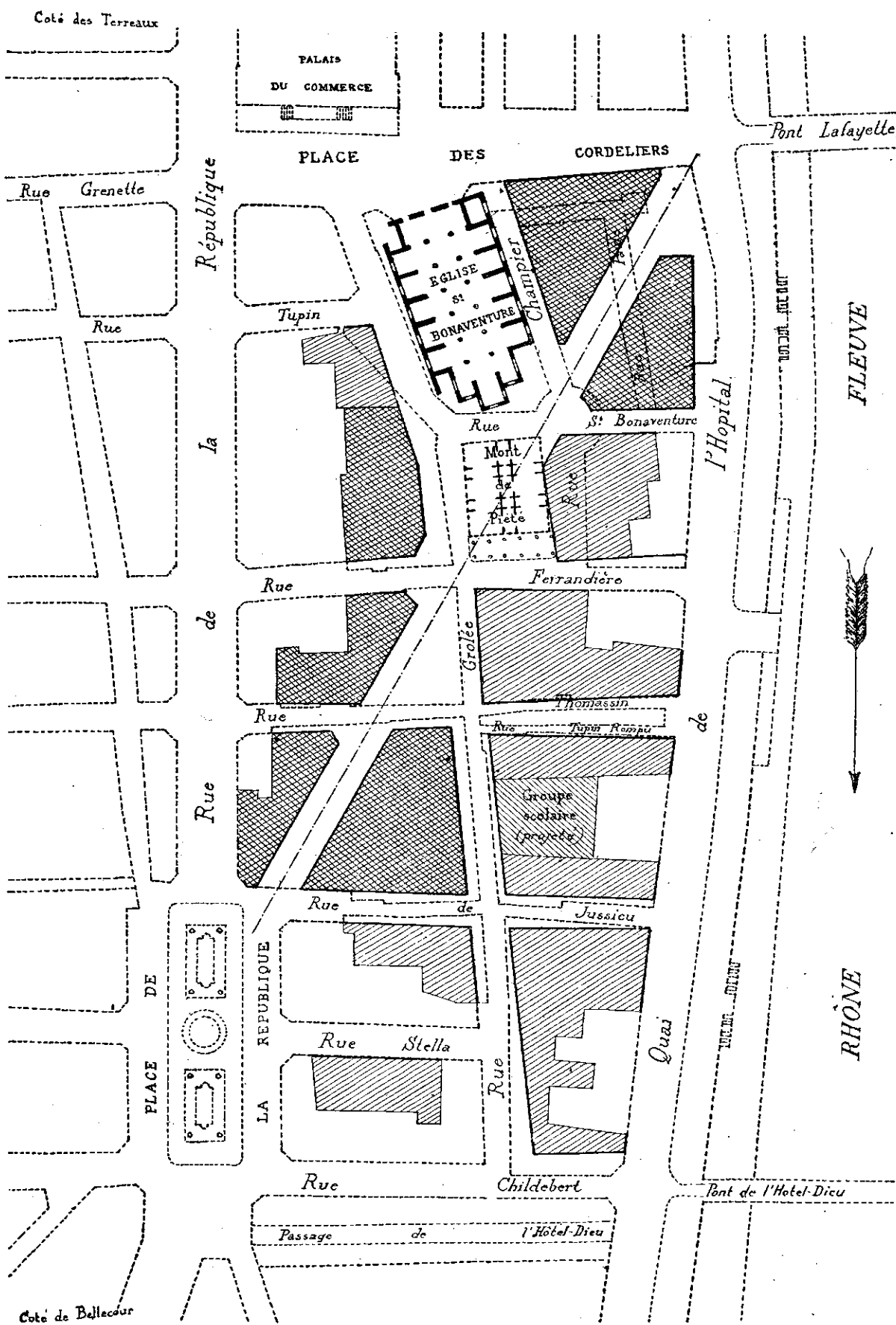
ART. XVII. — Les Compagnons et Manœuvres ne pourront avoir en leur pouvoir aucuns matériaux, équipages, outils et utensiles propres à leur art, sinon des truelles, marteaux, taillans, ciseaux, equerres, plomb, regles et compas, propres à travailler à leurs journées, à peine de confiscation et de l'amende de trente livres applicable comme dessus.

ART. XVIII. — Ne pourront les Maîtres Gardes qui seront en charge, ni autres Maîtres de la profession, recevoir aucuns particuliers pour apprentifs, Compagnons ou Maîtres, tant de cette ville que d'ailleurs, s'ils ne sont de la Religion Catholique, Apostolique et Romaine, ou qui auront été atteints et convaincus de quelques crimes de quelle nature que ce soit, sous peine ausdits Maîtres Gardes d'être déchus de leur maîtrise, et de cinquante livres d'amende, applicable à la forme des Reglemens.

ART. XIX. — Pour que tout soit bien réglé et suivi dans les formes prescrites aux presens Reglemens, les Maîtres Gardes continueront de tenir un livre paraffé, signé et numéroté, pour l'enregistrement de ceux qui seront reçus apprentifs, Compagnons

TRANSFORMATION DU QUARTIER DU MONT-DE-PIÉTÉ A LYON

PLAN



LÉGENDE

Les lignes pointillées indiquent l'état actuel des rues. — Les traits noirs le tracé des modifications apportées par le projet. — La ligne - - - - - indique l'axe de la nouvelle rue. — Les masses à hachures quadrillées seront démolies et reconstruites la troisième année. Les masses à hachures simples le seront dans un délai maximum de neuf années.

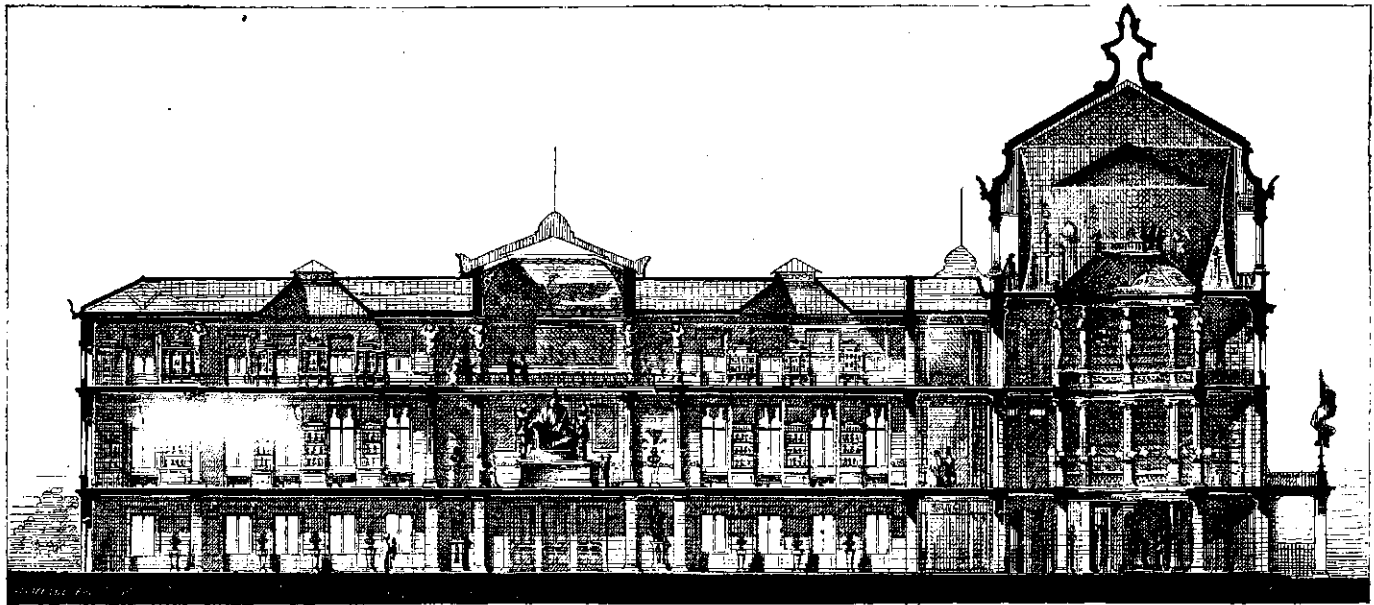
Échelle 0,0005 par mètre

et Maîtres à mesure de leur reception, de même que les sommes que l'on recevra pour la Communauté, dont ils rendront compte annuellement le premier Dimanche d'après la Fête des Rois que les anciens Maîtres Gardes sortiront de charge, et remettront ce dont ils se trouveront chargés à ceux qui prendront leur place, le tout à peine de la somme de cinquante livres d'amende contre celui qui sera en demeure de rendre son compte dans le susdit temps, applicable moitié aux deux Hôpitaux de cette ville, et moitié aux besoins de la Communauté.

ART. XX. — Et enfin, lesdits Maîtres Gardes seront obligés pour l'honneur de leur communauté et le bien public de veiller sur les constructions de maçonnerie, qui se feront tant en cette Ville et Fauxbourgs qu'aux Banlieues, et d'y faire les Visites nécessaires, afin qu'elles soient bien et dûment faites suivant l'art de maçonnerie, et que les matériaux qui seront employés soient de la qualité requise, à peine de cent livres d'amende pour chaque contravention contre le Maître qui les aura faites, applicable comme dessus, si ce n'est que les Bourgeois ne soient eux-mêmes les conducteurs de l'ouvrage, et qu'ils ne les fassent faire à leurs mains par des Maneuvres, à l'effet de quoi il leur sera permis de faire

gnés; sont comparu Sieurs Pierre Prost, Claude Desmarest et François Grand, Maître Maçon et Entrepreneurs de cette Ville, et Maîtres Gardes en Charge de leur Communauté, l'année présente, Sieur Pierre Cotton, Jean l'Habitant, Jean Baptiste Gourguet, Benoit Brillon, Pierre Villerme, Jean Margnot, Antelme Millet, Claude Nutereau, Jean Demeure, Jean Brillon, Martin Carra, Joseph Balivet, Hugues Lenoir, Jean Tissier, Pierre Bouché, François Boucharlat, François Echarlot, François Carly, Jean Berne, Joseph Bugnet, Pierre Peyrard, Leonard Mory, Guillaume Lange, Claude Brillon, Jean Gandelot, Benoit Astier, Jean-Baptiste Blanc dit Lacroix, Philippe Albert, Joseph Simond, Cezard Bouché, Jean-Baptiste Lenoir, Leonard Loriol, Pierre Force, Louis Nioulet, Antelme Cornu, Nicolas Marechal, Benoit Loriol, Antelme Compagnon, Jean-François Lafleur, François Girard, Jean-François Ravel, Claude-Louis Thomasset, Pierre Monuneau, Jean-Claude Lafleur, Antelme Chabeau, Leonard Labory, Antelme Durand, André Gannef, Claude Bugnet, Claude Fauconnet, François Labory, Joseph Fugé, et Claude Virginin dit Laplante, tous aussi Maîtres Maçons, et Entrepreneurs de cette dite Ville, assemblés dans l'une des Salles de l'Hôtel, commun d'icelle, en suite de

MUSÉE GUIMET



VUE EN COUPE DE LA FAÇADE PRINCIPALE SUR LE BOULEVARD DU NORD

M. CHATRON, architecte. (Voir les n° 14, 15 et 16)

Echelle de 0,002 par mètre

les Visites qu'ils trouveront à propos, à tous jours, lieux et heures, dans les endroits desdites constructions, en se faisant assister d'un Huissier porteur de l'Ordonnance de Monsieur le Prevôt des Marchands, pour dresser les procès verbaux sur ce nécessaires, qui seront portés dans les vingt-quatre heures au secretariat, pour ensuite être fait droit, et au cas que lesdits Maîtres Gardes ne soient pas suffisants pour soutenir les difficultés qui pourroient naître, la Communauté y joindra ceux qu'elle trouvera à propos, et demeureront lesdits Maîtres Gardes responsables en leur propre et privé nom de toutes les sommes qu'ils auront eu en manient, ou qui seront dûs à leur Communauté, dont les débiteurs deviendront insolubles, faute par eux d'avoir fait les diligences nécessaires dans les tems convenables.

PIERRE DEMASSO, Chevalier, Seigneur de la Ferrière, Lisieux et Plantin, Senechal de Lyon, Commandant pour le Roy dans les Provinces du Lyonnais, Forest et Beaujolois: Sçavoir Faisons, que ce jourd'huy vingt-cinquième de may mil sept cens trente-trois, avant midi; Pardevant Nous, Jean-Maurice Pachot et Lambert Armand, Conseillers du Roy, Notaires à Lyon soussi-

la Permission de Monsieur Perrichon Prevost des Marchands, et Commandant en l'absence de nos Seigneurs les Gouverneurs, lesquels après avoir vû et examiné les articles des autres parts au nombre de vingt, tirés de leurs anciens reglemens, corrigés et augmentés, et conféré sur iceux par plusieurs et diverses fois en général et en particulier, ont volontairement (faisant tant pour eux que pour les autres Maîtres qui composent leur Communauté, dont ils font la pluralité et au delà des trois quarts) déclaré qu'ils les approuvent et confirment pour être executés de point en point suivant leur forme et teneur, sous le bon plaisir de Sa Majesté, nos Seigneurs du Parlement et Messieurs du Consulat de cette Ville; tous lesdits Comparans donnant à cet effet plein et entier pouvoir ausdits Prost, Desmarest, et Grand, Maîtres Gardes et audit l'Habitant, et acceptant de les présenter à Messdits Sieurs du Consulat pour les Homologuer et Enregistrer, et d'obtenir sur iceux de Sa Majesté toutes Lettres Patentes nécessaires qui seront pareillement enregistrées au Parlement et par tout ailleurs où besoin sera, approuvans tout ce qu'ils auront fait et feront à ce sujet, tant en vertu des Presentes que de leur délibération gene-

rale du vingt-trois Mars de l'année dernière, reçu par ledit Pachot, à laquelle n'est dérogé, et attendu le décès de Jaques Giter, l'un des Maîtres Gardes en charge, la Communauté a nommé en son lieu et place ledit Jean l'Habitant pour finir le tems de son exercice, dont et du tout lesdits Comparans ont requis acte qui leur a été octroyé par nous dits Notaires soussignés, à Lyon lieu susdit, lesdits jour et an, et ont ceux qui ont seu signer signé, non les autres, disans ne savoir, enquis et sommés, ainsi signés, Prost, F. Grand, J. l'Habitant, P. Catton, J. B. Gourguet, Benoit Brillon, Pierre Villarme, Claude Nutereau, Tissier, J. Demeure, Balivet, Hugues Lenoir, P. Bouché, François Escharlot, Jean Berne, Lange, Benoit Astier, P. Albert, Cezard Bouché, Jean-Baptiste Blanc dit Lacroix, J. B. Lenoir, Leonard Loriol, Nicolas Marechal, Benoit Loriol, Antoine Compagnon, Jean-François Ravet, Jean-Claude Lafleur, G.L. Thomasset, Joseph Fugé, Claude Virignin dit Laplante, Pachot et Armand, Notaires, la minute contrôlée restée audit Pachot; expédié; signés, Armand et Pachot, et scellé.

LES PREVOST DES MARCHANDS ET ECHEVINS de la Ville de Lyon, ayant vu les Statuts et Reglemens proposés par les Maîtres Maçons et Tailleurs de pierres, Entrepreneurs des Ouvrages de Maçonnerie et pierre de taille de cette Ville et Fauxbourgs, contenant vingt Articles, et iceux mûrement examinés, après avoir ouy Estienne Prost, Seigneur de Grange-Blanche, Chevalier de Justice de l'Ordre de St-Lazare, Avocat et Procureur General de la ville et Communauté de Lyon, Conseiller du Roy, et son Procureur en la Jurisdiction de la Police des Arts et Métiers unie au Corps Consulaire de ladite Ville; Nous les avons approuvés, résolus, et arrêtés sous le bon plaisir de Sa Majesté pour être cy après observés et exécutés suivant leur forme et teneur, sous les peines y indictes; Supplians très humblement Sa Majesté et Nosseigneurs de son Conseil, d'en vouloir ordonner l'homologation, si elle est jugée nécessaire. En témoin de quoi Nous Camille Perrichon, Chevalier de l'Ordre du Roi, Prevost des Marchands, François Pauliny Avocat en Parlement ez Cours de Lyon, ancien Procureur du Roy en l'Election de Lyonnais, Claude-Antoine Morel, Blaise Denis, et Dominique Birouste Echevins susdits, Avons fait expédier ces Presentes, lesquelles Nous avons signées, fait contresigner par André Perrichon, Chevalier de l'Ordre du Roy, Secrétaire de ladite ville et du Commerce, et sceller des Armes de lad. Ville, le 10, juin 1733, Signés, PERRICHON, PAULINY, MOREL, DENIS et BIROUSTE.

Collationné.
PERRICHON

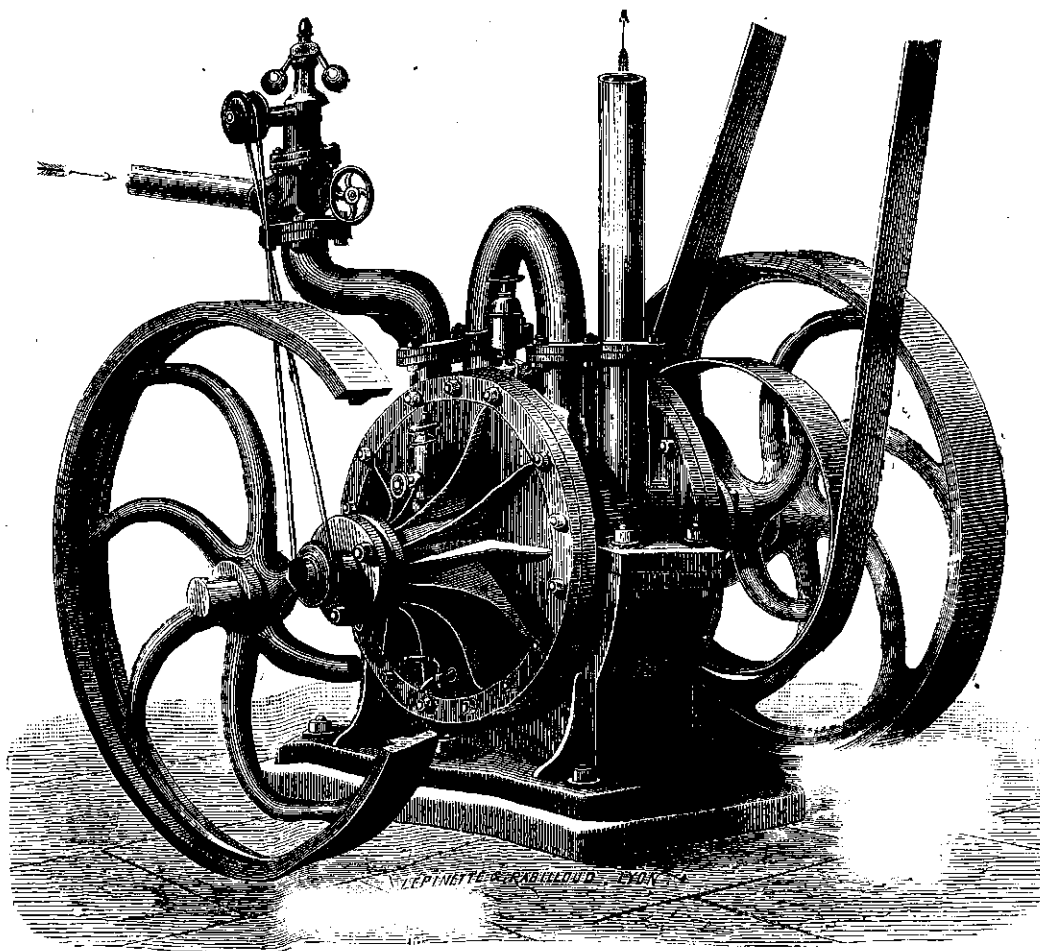
MOTEURS POUR CHANTIERS DE CONSTRUCTION

Systeme MORIN de Grenoble

La rapidité forcée avec laquelle les travaux de construction doivent être poussés à notre époque, a fait une nécessité de remplacer la main de l'homme par un moteur plus puissant, dans tous les travaux qui n'emploient que la force musculaire.

L'épuisement des eaux, l'élévation et le transport des matériaux, la fabrication sur place des divers mortiers, sont des travaux qui exigent forcément aujourd'hui l'emploi de la vapeur.

Le plus grand nombre des entrepreneurs de travaux, comprenant cette obligation, possèdent aujourd'hui des moteurs affectés



à cet usage; d'autres, n'y recourant qu'en cas de force majeure, louent à grands frais de mauvaises locomobiles qui leur dépensent en charbon, en location, en chômage et en réparations, au delà du prix d'achat d'une bonne machine.

Nous venons signaler aux uns et aux autres un nouveau moteur des plus convenables pour cette application.

La gravure ci-jointe en représente une vue d'ensemble.

Comme on le devine à première vue, ce moteur est du type rotatif, c'est-à-dire qu'il ne possède ni bielle, ni coulisseau, ni organe de distribution. On ne doit pas cependant le confondre avec les machines rotatives essayées et abandonnées si souvent.

M. Morin, ingénieur habile, patient et même entêté, comme il se plaît à le dire, a attaqué de front les inconvénients signalés de ce genre de machine et, par l'étude et l'expérience, est arrivé non seulement à lever ces inconvénients, mais à doter ses moteurs d'avantages nouveaux dus à l'emploi de la détente dite « *Compound* ».

Grâce à sa simplicité, aux avantages d'économie d'achat et de

combustible qu'elle présente, cette machine s'est répandue rapidement dans l'industrie; mais c'est surtout dans les chantiers de construction qu'elle tient merveilleusement sa place.

En effet, fermée de toutes parts et ne laissant sortir à l'extérieur que les deux extrémités de l'arbre portant les volants et poulies de commande, elle ne craint ni la pluie, ni la poussière, ni les chocs accidentels, elle peut fonctionner dans toute situation et sans aucun entretien; elle est munie d'un changement de marche, sans mécanisme extérieur, fonctionnant rapidement et sans choc, même en renversant brusquement la vapeur. Avantage très appréciable pour la manœuvre des fardeaux.

Si nous ajoutons à cela qu'elle dépense beaucoup moins de vapeur que les meilleures machines locomobiles, qui sont généralement dépourvues d'appareil de détente, et que la construction, dirigée personnellement par l'inventeur, ne laisse rien à désirer, nous aurons dit ce qui peut provisoirement intéresser nos lecteurs, et nous les renverrons, pour tous renseignements de détails, à M. Morin, ingénieur à Grenoble, qui se fera un plaisir de leur fournir des documents plus étendus, brochure illustrée etc...

LÉPINETTE ET RABILLOU,
Ingénieurs.

CONCOURS

STATUE MONUMENTALE A LA MÉMOIRE DE A.-M. AMPÈRE

Un concours est ouvert par la ville de Lyon pour l'érection sur la place Henri-Quatre à Lyon, d'une statue monumentale à la mémoire d'André-Marie AMPÈRE.

Les artistes qui désireront prendre part au concours pourront se présenter à la préfecture du Rhône (4^e division, 2^e bureau), où il leur sera remis un exemplaire du programme.

EXTENSION DE DISTRIBUTION D'EAUX POTABLES A MACON

La ville de Mâcon (Saône-et-Loire) est dotée, depuis l'année 1864, d'une distribution d'eaux potables.

Ces eaux proviennent de deux sources, l'une située sur le territoire de la commune d'Hurigny, dite source Lebuy, et l'autre sur le territoire de la commune de Charnay-les-Mâcon, dite source de Bioux.

Les eaux de ces sources sont amenées dans deux réservoirs construits, l'un à Chailly-Guéret, d'une capacité de 1,800 mètres cubes, l'autre à Bioux, d'une capacité de 500 mètres cubes.

Les eaux sont ensuite conduites en ville, où elles sont distribuées dans les divers quartiers par 75 bornes-fontaines.

Le surplus de la consommation publique est livré aux particuliers par voie d'abonnement.

Au moment actuel, la ville de Mâcon compte 471 abonnés, représentant 500 personnes, et payant une somme annuelle de 11,500 francs.

Cette recette est partagée par moitié entre la ville et M^{me} veuve Auguste Chanoit, concessionnaire des eaux de la ville, demeurant à Neuville-lès-la Charité (Haute-Saône).

La concession dont il s'agit a été accordée par un traité du 15 avril 1869, pour une durée de vingt années, qui doivent expirer le 30 mai 1889.

Comme la quantité d'eau distribuée actuellement est insuffisante, surtout durant l'été, la population ayant augmenté et le débit des sources ayant diminué, le Conseil municipal de Mâcon, dans sa séance du 26 mai 1880, a adopté les conclusions d'un rapport fait par une commission spéciale instituée *ad hoc*, et a décidé:

1^o Que la ville de Mâcon contracterait un emprunt de 200,000 francs environ, amortissable au moyen de la plus-value probable à retirer des abonnements particuliers;

2^o Qu'elle ferait appel aux ingénieurs, constructeurs ou entrepreneurs de travaux hydrauliques, pour l'exécution des travaux qui seraient mis en adjudication;

3^o Que la ville rachèterait le privilège de M^{me} veuve Chanoit, soit au moyen d'une indemnité fixe en argent, soit au moyen d'une rente annuelle.

Pour l'exécution de cette délibération, le Maire de la ville de Mâcon met au concours le projet dont le détail suit:

1^o Construction d'un bâtiment sur un terrain communal, au nord de la ville, à proximité de la Saône, pour recevoir les puits en nombre nécessaire pour le filtrage des eaux, et les machines de refoulement desdites eaux. Ces machines devront être établies de manière à pouvoir élever ou refouler 2,000 mètres cubes par 24 heures, à une hauteur de 50 mètres environ au-dessus du niveau de la Saône, dont l'étiage est de 168 mètres 69 centimètres, et conduire ces eaux à un nouveau réservoir ou château d'eau;

2^o Construction d'un réservoir à Chailly-Guéret, à l'altitude de 218 mètres 55 centimètres;

3^o Les ingénieurs, constructeurs ou entrepreneurs, devront présenter des devis et plans complets pour l'exécution de ce projet.

Ces plans et devis seront soumis à l'examen d'une commission spéciale qui désignera celui qui réunira les meilleures conditions d'installation et de fonctionnement;

4^o L'ingénieur, constructeur ou entrepreneur dont les plans et devis seront acceptés, sera chargé de la conduite et de l'exécution des travaux après leur mise en adjudication. Il lui sera alloué, à titre d'honoraires, une somme représentant le cinq pour cent du montant total de l'adjudication;

5^o Un délai de 3 mois qui expirera au 31 octobre 1880, est accordé aux concurrents pour le dépôt de leurs projets complets à la mairie de Mâcon;

6^o Tous les documents nécessaires seront fournis gratuitement aux concurrents, qui devront s'adresser, à cet effet, à la mairie de Mâcon;

7^o Aucun des projets ne sera signé. Les concurrents devront joindre à leurs envois un pli cacheté renfermant leurs noms et leurs adresses, et portant pour suscription une devise ou un signe quelconque intégralement et uniquement reproduit sur toutes les pièces du projet.

Fait à l'hôtel de ville de Mâcon, le 31 juillet 1880.

Le Maire, F. MARTIN.

CONSTRUCTION D'UNE ÉCOLE NORMALE D'INSTITUTRICES

— RÉSULTATS —

Le conseil général de Saône-et-Loire avait mis au concours les projets de construction d'une école normale pour les filles.

Ce concours a été fait en deux épreuves.

Sur neuf concurrents de Paris, Lyon, Tours, Mâcon, le jury composé du préfet président, de M. Louvier, Hirsch, Échernier, architectes à Lyon, de l'ingénieur en chef, de deux membres du conseil général, de l'inspecteur d'Académie, la directrice de l'école normale, et un chef de division de la préfecture, a, lors de la première épreuve, écarté quatre projets.

La deuxième épreuve faite entre cinq concurrents vient d'être jugée.

M. Giroud, notre compatriote, ancien élève, médaille d'or, de l'école des Beaux-Arts, attaché pendant plusieurs années à l'architecte du département du Rhône et, depuis, architecte du département de Saône-et-Loire, a été proclamé premier et, conformément au programme, sera chargé de l'exécution.

CONSTRUCTION D'UNE ÉCOLE NORMALE D'INSTITUTEURS ET D'UNE ÉCOLE NORMALE D'INSTITUTRICES

— PROLONGATION —

Le préfet du Rhône donne avis que la limite du dépôt des pro-

jets pour le concours en vue de la construction de deux écoles normales, pensionnats et écoles annexes à construire à Lyon, est reportée au 1^{er} novembre prochain.

Les maîtres ornemanistes. — Nous annonçons dernièrement la belle publication de M. GUILMARD. La 5^e livraison de cette œuvre considérable vient de paraître, chez les éditeurs E. Plon et C^{ie}. L'éminent érudit poursuit, avec une sûreté vraiment merveilleuse, cette revue des maîtres ornemanistes qu'on ne fit jamais si complète et à laquelle il est bien près d'attacher son nom. En regard de chacun des maîtres dont il retrace à dessein l'œuvre considérable, M. Guilmard a grand soin de citer le nombre des œuvres signées de leur nom et qui sont restées, en outre de l'indication des collections privées ou publiques où ces œuvres figurent.

DEMANDES EN AUTORISATION DE BATIR

Construction d'une maison, rue Ney, 44. M. Grobon. — Construction d'une maison, 26 bis, rue Suchet, M. Deroule. — Construction d'un hangar, rue de la Tête-d'Or, 58, M. Hugon. — Construction d'une maison, angle sud-est de la rue de l'Abondance et de la rue Champfleuri, M. Guimet. — Exhaussement d'un mur, Champfleuri, M. Charbonnel. — Exhaussement d'une maison et construction d'un hangar sur cour, rue Boileau, 138, M. Leblanc. — Exhaussement d'une maison, quai de l'Industrie, rue Bourget, M. Gros. — Construction d'un mur, boulevard de la Croix-Rousse, 11, M. Villard. — Exhaussement d'une maison, rue de Vendôme, 324, M. L'Hospice. — Construction d'un hangar, rue Vauban, 70, M. Clermont. — Construction d'une maison et d'un hangar sur cour, rue Dunois, 66. — Construction d'une maison sur cour, boulevard de la Croix-Rousse, 113, M. Charvériat. — Exhaussement d'une maison, avenue de Noailles, 12, rue Montbernard et rue de l'Helvétie, M. Dupel. — Construction d'une maison sur cour, rue Maujas, M. Pélaudon. — Construction d'une maison cité Part-Dieu, 18, M. Cerciera. — Construction d'une maison sur cour, rue Villeroi, M. Preny. — Construction d'un hangar, 275, rue Mazenod, M. Aout. — Exhaussement d'une maison, boulevard de la Croix-Rousse, rue Duviard, M. Gayet. — Construction d'une façade, 211, grande rue de la Guillotière, M. Guignier.

TRAVAUX PARTICULIERS COMMENCÉS A LYON

1^{er} ARRONDISSEMENT. — Eglise Saint-Vincent. Arch., M. Franchet, rue d'Algérie, 12; entrepr., M. Bellat, 4, place Sathonay; entrepr. pour la charpente, M. Descote, rue de la Corderie. — Arrondissement. — *Rue du Bât-d'Argent*, 11. — Bâtiment de rapport. Propr., M. Cambefort, arch., M. Pascalon, entrepr., M. Fessetaud, rue Vauban, 81. — On démolit. — *Rue des Chartreux*, 18. — Bâtiment de rapport. Propr., M. Bachelut; arch., M. Léo; entrepr., M. Gigodot, rue de l'Hôtel-de-Ville, 55. — Au 3^e étage.

2^e ARRONDISSEMENT. — *Rue Henri-Quatre; retour, rues Franklin et Bourgelat*. — Construction d'un marché couvert. Propr., la Ville de Lyon; archit., M. Hirsch; entrepr., MM. Parot-Boudet, pour la maçonnerie, et James Perrin, pour la charpente en fer. — Rez-de-Chaussée. — *Rue Saint-Dominique*, 8; retour, rue des Archers. — Construction d'un bâtiment de rapport. Propr., M. Dutel; archit., MM. Feuga et Despière; entrepr., M. Dumont, 8, rue de la Platière. — *Rue de l'Hôpital*, 6, 8, 10; place de l'Hôpital, rue Confort, 19, 21. — Maison d'habitation. Propr., Hospices civils; arch., M. Pascalon, arch. en chef; entrepr., M. Parot, rue Constantine, 20. — Fondations. — *Cours Charlemagne*, 48. — Construction d'une maison d'habitation. Propr., M. Juthié, cours du Midi, 6; arch., M. Rivière; entrepr., MM. Rouchon frères. — 2^e étage. — *Cours Charlemagne*, 54. — Construction d'une maison d'habitation. — Propr., M. Genest, rue de Créqui, 57; arch., M. Rivière; entrepr., MM. Rouchon frères. — 2^e étage. — *Rue Mazard*, 8. — Construction d'un bâtiment de rapport. Propr., M. Renel; arch., M. Chatagnon, 12, rue du Béguin. — *Cours Suchet*, 64, retour rue Delandine. — Construction d'une glacière. Propr., M. Rinck, cours du Midi, 12; arch., M. Reboul; entrepr., M. Gigodot. — Fondations. — *Cours Charlemagne*, 44. — Bâtiment de rapport. Propr., M. Tribut, cours Charlemagne, 42; entrepr., M. Leduc, rue de Béarn. — Fondations.

3^e ARRONDISSEMENT. — *Rue Moncey*, 83. — Bâtiment de rapport. Propr., arch. et entrepr., M. Chavepeyre, rue Paradis. — 2^e étage. —

Rue Bonnefoi, 8, et *Vigilance*, 9. — Bâtiment de rapport. Propr., M. Winkler, quai Saint-Vincent, 23; arch., M. Géry, 16, rue de la Barre; entrepr., MM. Taton frères, cours de Brosses, 72. — Rez-de-chaussée. — *Angle de la rue Moncey et Duguesclin*. — Bâtiment de rapport. Propr., M. Faron, à Dardilly; arch., M. Bernelin; entrepr. général, M. Savy, rue de Vauban, 49. — *Rue Duguesclin*, 233. — Bâtiment de rapport. Propr., M. Hamm, 75, cours Lafayette; arch., M. Bernelin; entrepr., M. Montpeyroux, rue Montesquieu. — *Rue de la Lône*, 19. — Bâtiment de rapport. Propr. et entrepr., M. Balan; arch., M. Bernelin. — *Rue Boileau, angle de la rue de Chartres*. — Bâtiment de rapport. Propr., M. Truffet; arch., M. Bernelin; entrepr., M. Savy. — *Cours de la Liberté*, 6, et quai de la Guillotière, 5. — Construction d'un temple protestant. Propr., une Association; archit., M. André, rue de la Charité, 11; entrepr., M. Taton, cours de Brosses, 72. — 4 mètres au-dessus du sol. — *Rue de Marseille*, 15, et retour rue Montesquieu, 24. — Construction d'un bâtiment de rapport. Propr., M. Lerousseau, rue Sainte-Élisabeth, 196; arch., M. Borgeat, cours de Brosses, 9; entrepr., M. Perrier, grande rue des Charpenes, 10. — Couverte. — *Rue Montesquieu*, 26. — Construction d'un bâtiment de rapport. Propr., M. Gérauld, rue Mazenod, 132; entrepr., M. Perrier, grande rue des Charpenes, 10. — Couverte. — *Rue Moncey*, 91. — Maison d'habitation. Propr. et arch., M. Faure, à Montchat; entrepr., MM. Faure et Farget, rue Boileau, 182. — Couverte. — *Avenue de Saxe*, 183. — Maison d'habitation. Propr. et entrepr., M. Rémy, rue Servient, 55; arch., M. Laurençon, rue Passet, 8. — Au 3^e étage. — *Cours de la Liberté*, 15. — Construction d'un bâtiment de rapport. Propr. et arch., MM. Bourbon; entrepr., MM. Rouchon frères, rue Mercière, 54. — Fondations. — *Cours de la Liberté*, 13. — Construction d'un bâtiment de rapport. Propr., M. Charrière; arch., M. Berthelet; entrepr., M. Grange. — Fondations. — *Cours de la Liberté*, 3. — Construction d'un bâtiment de rapport. Propr., M. Nicolas; arch., M. Berthelet, 5, rue Gentil; entrepr., M. Canque, 33, rue Centrale. — Fondations. — *Quai de la Guillotière*, 6, et *cours de la Liberté*, 8. — Construction d'un bâtiment de rapport. Propr., M. Bocuze; arch., M. Rivière; entrepr., M. Chatoux jeune, rue Vauban, 23. — *Rue Mazard*, 8. — Bâtiment de rapport. Propr., M. Renel; arch., M. Chatagnon.

4^e ARRONDISSEMENT. — *Cours d'Herbouville*, 27. — Maison d'habitation, Propr., M. Bojard, rue Bouteille, 21; arch., M. Porte, rue Mulet, 18; entrepr., M. Ballet, 31, rue Servient. — 1^{er} étage. — *Rue d'Enfer*, 34. — Maison d'habitation. Propr., M. Vaginay, impasse Dubois, 1; entrepr., M. Lagrange, 15, rue Pailleron. — Couverte. — *Rue Jacquard*, 18. — Construction d'un bâtiment de rapport. Propr., M. Bagnard, rue Jacquard, 17; arch., M. Taillandier; entrepr., M. Bagdard. — Fondations.

5^e ARRONDISSEMENT. — *Rue de Saint-Cyr*, 22. — Construction d'un bâtiment de rapport. Propr., M. Rolland, rue de Rennes, Paris; arch., M. Arguillère, quai Jayr, 28; entrepr., MM. Chapelle et Tarnaud. — Couverte. — *Rue de la Claire*, 43. — Construction d'un bâtiment de rapport. Propr., M. Descotte, rue de la Corderie, 14; arch., M. Descotte; entrepr., MM. Chapelle et Tarnaud, rue de la Claire, 19. — Couverte. — *Rue de la Pyramide*, 6, ancien théâtre Noël. — Transformation en un bâtiment de rapport. Propr., MM. Savariau et Moutonnier; arch., M. Arguillère, quai Jayr, 28; entrepr., MM. Chapelle et Tarnaud, rue de la Claire, 19. — 4^e étage. — *Chemin de Choulans*, 96. — Maison d'habitation. Propr. et arch., M. Sébe, chemin de Choulans, 73; entrepr., M. Clément, rue Saint-Alexandre, 9. — Couverte. — *Rue de Bourgogne*, 38, angle de la rue de Laporte. — Construction d'un bâtiment de rapport. Propr., M. Poulot, quai des Tuileries, 1; entrepr., M. Geneste, rue du Pont-de-la-Gare, 10. — Au 2^e étage. — *Quai de l'Industrie*, 18. — Propr., M. Gros, arch., M. Coquet; entrepr., M. Gouyon, 50, cours de la Liberté. — Fondations. — *Montée de Choulans*, 1, angle montée Saint-Laurent. — Bâtiment de rapport. Propr., M. Dailly, quai des Etroits, 4; arch., M. Loizeau; entrepr., M. Château, chemin de la Demi-Lune, 128. — 1^{er} étage.

6^e ARRONDISSEMENT. — *Rue Cuvier*, 27 et *avenue de Saxe*, 86. — Construction d'un bâtiment de rapport. Propr., M. Piot; arch., M. Porte; entrepr., M. Chatoux. — Couverte. — *Avenue de Saxe, angle N.-E. du cours Lafayette*. — Construction d'un bâtiment de rapport. Propr., M. Mayod, quai de la Guillotière, 11; arch., M. Duranson; entrepr., M. Taton, cours de Brosses, 72. — Au 4^e étage. — *Rue Molière*, 22. — Construction d'un bâtiment de rapport. Propr., M. Lollier, rue Sainte-Élisabeth, 115; arch., M. Duranson; entrepr., MM. Quinty et Besse, rue Thorassin, 18. — Ravèlement. — *Cours Vitton, entre le chemin de fer de Genève et le boulevard du Nord*. — Construction d'une grande brasserie. Propr., M. Hoffherr-Undenstock; arch., M. Bellemain; entrepr., M. Dumont, quai de l'Hôpital, 22. — Au rez-de-chaussée. — *Rue Tranchet, angle sud-est de la rue Boileau*. — Construction d'un bâtiment de rapport. — Propr., M. Rivat, rue Duguesclin, 31; arch., M. Berthelet; entrepr., M. Chatoux, rue Bugeaud, 56. — Rez-de-chaussée.

— Rue de Barême et rue Projetée. — Construction d'un bâtiment de rapport. Propr., MM. Laurent et Fournel; arch., M. Berthelet; entrepr., M. Gouyon. — 2^e étage. — Rue Boileau, 132. — Construction d'un bâtiment de rapport. Propr., M. Bonnaud; arch., M. Bellemain; entrepr., M. Emiel. — Fondations. — Rue Boileau, 124. — Prop. et entrepr., M. Blanc; arch., M. Bernelin. — 2^e étage. — Rue Pierre-Corneille, 34. — Construction d'un bâtiment de rapport. Prop. et entrepr., MM. Rochette père et fils, cours Lafayette, 1; arch., M. Taillandier. — Rez-de-ch. — Boulevard des Brotteaux, 64. — Bâtiment de rapport. Propr., M. De-dominici; arch., M. Bellemain; entrepr., M. Emiel, 13, rue des Archers. — Fondations. — Boulevard des Brotteaux, 58. — Bâtiment de rapport. Propr., M. Dumora; arch., M. Bellemain; entrepr., M. Emiel. — Fondations. — Boulevard des Brotteaux, 60. — Bâtiment de rapport. Propr. et entrepr., M. Emiel; arch., M. Bellemain. — Fondations. — Rue Fournet. — Bâtiment de rapport. Propr., M. Brossard; arch., M. Bellemain; entrepr., M. Emiel. — Fondations. — Rue Bugeaud, 24. — Bâtiment de rapport. Propr., M. Rochette, cours Lafayette, 1; arch., M. Taillandier; entrepr., M. Rochette. — Fondations. — Rues de Crillon, 84, et Masséna, 18. — Usine. Propr., arch. et entrepr., M. Genevrey, rue Suchet, 3. — Couverte. — Rue Bugeaud, 70. — Bâtiment de rapport. Propr., M. Henry; arch., M. Bernelin; entrepr., M. Savy, rue de Vauban, 49. — Exhaussement, 4^e étage. — Rue Bugeaud, 45. — Bâtiment de rapport. Propr., M. Tiercelin; arch., M. Bernelin; entrepr. M. Léger, 72, rue Bugeaud. — Avenue de Noailles, 31, retour. — Bâtiment de rapport. Propr., M. France, cours Morand, 30; arch., M. Colomb, place Morand, 16; entrepr., M. Durel, rue Ferrandière, 36. — On démolit. — Rue Malsherbes, 15. — Bâtiment de rapport. Propr., M. Gros, rue Malsherbes, 17; arch., M. Laurens; entrepr., M. Taton. — Fondations. — Rue Boileau, 150. — Propr., M^{me} Naillat, rue Boileau, 148; arch., M. Rivière; entrepr., M. Fouriaud, rue de Chartres, 12. — Rez-de-chaussée. — Rue Bugeaud, 87. — Bâtiment de rapport. Propr., M. Févruit; arch., M. Moreau; entrepr., M. Sautour, rue Villeroi, 16. — Surélévation. — Avenue de Saxe, 82. — Bâtiment de rapport. Propr. MM. Mallet frères; arch., M. Rivière; entrepr., M. Fessetaud. — Fondations.

PUBLICATIONS NOUVELLES

Revue des Arts décoratifs. — Sommaire du numéro du mois d'août 1880. **TEXTE.** — L'exposition de l'Union centrale au Palais des Champs-Élysées. Lettre de M. Josse. — La collection P. Gosmault au Musée des Arts décoratifs (suite), par M. Ed. Garnier. — La distribution des prix à l'École nationale des Arts décoratifs: Discours de MM. L. de Ronchand et Louvrier de Lajolais. — Jean-Nicolas Servandoni, par M. Henri de Chennevières. — Bulletin des sociétés de l'Union Centrale et du Musée des Arts décoratifs. **PLANCHES.** — Porcelaines de Chine (famille verte) faisant partie de la collection Gosmault (photogravure). — Armes: Détails de batteries et de sous-gardes de fusils aux armes d'Orléans, d'après un dessin de Claude Gillot (1673-1728). — La décoration des fêtes au XVIII^e siècle.

On s'abonne chez A. QUANTIN, imprimeur-éditeur, 7, rue Saint-Benoît, Paris. La cinquième livraison de l'ouvrage *Les Maîtres Ornemanistes*, par D. Guillemard, vient de paraître avec 32 pages de texte et 12 planches hors texte, ornée, en outre, de lettrines, frontispices, culs-de-lampe, etc., reproduits d'après les meilleures publications des diverses époques, et devant, à ce titre, intéresser également les amateurs et les artistes. — Prix de la livraison, 3 fr. L'ouvrage formera quinze livraisons. On souscrit chez E. PLON & C^e, imprimeurs-éditeurs, 10, rue Garancière, Paris.

La librairie de Firmin-Didot et C^e vient de mettre en vente le quatrième volume de *Dictionnaire d'Architecture* de M. E. Bosc. Cette Encyclopédie de l'Architecture, maintenant complète, a sa place marquée partout, non seulement chez les architectes, chez les archéologues, chez les bibliophiles, mais encore dans la bibliothèque de tous ceux qui ont eu ou qui auront affaire avec l'architecture et les architectes, c'est-à-dire à peu près tout le monde. (Voir aux annonces.)

LES NOUVEAUX PROPRIÉTAIRES

MAISONS

Lyon. — Rue du Bon-Pasteur, 34. Acq., M. Girard, rue des Capucins, 9. — Angle des rues Bugeaud, 24, et Pierre-Corneille, 34. Acq., M. Rochette, entrepreneur, cours Lafayette, 1. — Rue de Saint-Cyr, 72. Acq., M. Prunier, quai de Serin, 18. — Rue Mazenod, 40. Acq., M. Blein, rue Molière, 153. — Rue Saint-Amour, 10, et rue du Gazomètre, 15. Acq., M. Sigaud, directeur de la Compagnie du gaz de la Guillo-tière. — Place du Gouvernement, 5. Acq., M. Gauthier, rue Soufflot, 1. — Rue Suchet, 14. Acq., M. Veyre. — Rue Duguesclin, 224. Acq., M. Perrier, rue Duguesclin, 222.

Villeurbanne. — Cours Vitton-Prolongé, 27. Acq., M. Bourcet.

TERRAINS

Lyon. — Lieu de la Buire. Acq., M. Guimet, place de la Miséricorde, 1. — Rue Vaubecour, 43. Acq., M. Descours, rue de Penthièvre, 151.

Villeurbanne. — Près la cité Lafayette. Acq., M. Chaize. — Terre de la Rize. Acq., M. Bocuze. **Fontaine-sur-Saône.** — Lieu des Crozettes. Acq., M. Lempereur, quai de l'Hôpital, 8, Lyon. — Lieu du Clos. Acq., M. Rambaud, notaire. **Vernaison.** — Territoire de Fromentin. Acq., Mgr Caverot, archevêque de Lyon. **Montplaisir.** — Chemin des Maisons-Neuves, angle du chemin des Alouettes. Acq., M. Poyet, notaire. **Charlieu.** — Lieu de Villechêne. Acq., M. Madinier.

COURS DES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

EN GROS ET LIVRABLES SUR LES PORTS OU DANS LES ENTREPOTS DE LA PLACE DE LYON

NATURE DES MATÉRIAUX	PRIX SUIVANT LA QUALITÉ		
	13 août	20 août	27 août
BOIS			
Chêne de Bourgogne. le mètre cube	90 »	à 120 »	
Sapin de la Saône. — —	48 »	56 »	
Sapin du Rhône. — —	44 »	52 »	
PIERRES			
CARRIÈRES DU HAUT-RHÔNE (VILLEBOIS)			
Allèges. — —	42 »	45 »	
Pierre de taille brute. — —	45 »	50 »	
Plafonds et marches d'escalier, taille comprise, le mètre carré	25 »	28 »	
Moellons bruts. — —	6 50	7 50	
CARRIÈRES DU MONT-D'OR (SAINT-FORTUNAT)			
Allèges. le mètre cube	35 »	38 »	
Jambages et couverts de portes et croisées, taille comprise. le mètre courant	5 »	5 50	
Plafonds et marches d'escalier, taille comprise, le mètre carré	16 »	18 »	
Moellons bruts de Couzon. le mètre cube	5 25	6 »	
MÉTAUX			
Fer en barres, au coke, 1 ^{re} classe. les 100 kil.	24 »	34 »	24 »
Fonte de 2 ^e fusion. — —	» »	» »	» »
Cuivre en lingot Chili affiné. — —	175 »	175 »	175 »
Cuivre rouge en feuilles. — —	185 »	185 »	185 »
Cuivre jaune. — —	170 »	170 »	170 »
Étain Banca. — —	250 »	250 »	250 »
Étain Billiton. — —	242 50	242 50	242 50
Plomb doux, 1 ^{re} fusion. — —	44 »	44 »	44 »
Plomb ouvré, tuyaux et feuilles. — —	47 »	47 »	47 »
Zinc refondu, 2 ^e fusion. — —	40 »	40 »	40 »
Zinc laminé en feuilles Vieille-Montagne. — —	60 »	60 »	60 »
Zinc — — autres marques. — —	57 »	58 »	58 »

RÉSULTATS DES ADJUDICATIONS

Ain. — Le 11 août. — Travaux sur route nationale et chemins de grande communication et d'intérêt commun (Voir n° 16).
1^{er} lot, M. Echampard, à Passin (Ain) adj. à 5 p. 100. — 2^e lot, M. Boisset, à Mail-lat (Ain) adj. à 19 p. 100. — 4^e lot, M. Rousseau, à Pont-de-Veyle (Ain) adj. à 5 p. 100. — 5^e lot, MM. Vitte et Roudet, à Chambéry (Savoie) adj. à 9 p. 100. — 6^e lot, M. Nachon à Collonges (Ain), adj. à 17 p. 100. — 7^e lot, M. Blanc, à Culoz (Ain), adj. à 15 p. 100. — 8^e lot, MM. Vitte et Roudet, à Chambéry (Savoie), adj. à 12 p. 100. — 9^e lot, M. Magnon, à Grègues (Ain) adj. à 3 p. 100. — 10^e lot, M. Perette, à Nantua (Ain), adj. à 5 p. 100.
Route nationale n° 5. — Lot unique, M. Bernascom, à Gex (Ain), adjud. à 22 p. 100.

Alpes-Maritimes. — Le 26 juillet. — Travaux de construction d'une annexe de la route nationale n° 204 de Nice à Turin, entre Breil et la frontière d'Italie. (Voir Supplément n° 15). M. Giordana Carlo, à Nice, adj. à 29 p. 100.

Ardèche. — Le 14 août. — Travaux de route départementale et de chemins vicinaux. (Voir n° 16).
1^{er} lot, M. Tarlevin, à Joyeuse, adj. à 9 p. 100. — 2^e lot, M. Fiolle, à Montpezat, adj. à 3 p. 100. — 3^e lot, M. Bertrand, à Largentières, adj. à 18 p. 100. — 4^e lot, Pas d'adjudicataire. — 5^e lot, M. Boiron, à Privas, adj. à 18 p. 100. — 6^e lot, M. Grenier à Peaugres, adj. à 7 p. 100. — 7^e lot, M. Béraud, à Andance, adj. à 1 p. 100.

Haute-Loire. — Le 12 août. — Mairie d'Albère. Travaux de construction d'un bâtiment d'école de garçons. (Voir n° 16). M. Soulier, à Albère, adj. à 7 p. 100.

Indre. — Le 15 août. — Mairie de Villiers. Restauration de l'église. (Voir n° 16). M. Perriguet, à Clion, adj. à 7 p. 100.

Indre-et-Loire. — Le 15 août. — Mairie de Preuilly. École de filles et une salle d'asile. (Voir n° 16). M. Dechêne, à Preuilly, adj. à 15 p. 100.

Jura. — Le 12 août. — Travaux communaux. (Voir n° 16). — 1^{er} lot, M. Guard, à Sellières, adj. à 7,76 p. 100. — 2^e lot, M. Bullio, à Monétru-le-Vignolle, adj. à 12,05 p. 100. — 3^e lot, M. Payel, à Lons-le-Saunier, adj. à 10,07 p. 100. — 4^e lot, M. Chapaix, à Passemans, adj. à 6,05 p. 100. — 5^e lot, M. Girod, à Cesancey, adj. à 14,80 p. 100. — 6^e lot, M. Désissert, à Vermantois, adj. à 13,06 p. 100.
Chemins vicinaux. — 1^{er} lot, M. Bullio, à Monétru-le-Vignolle, adj. à 12,05 p. 100. — 2^e lot, M. Bussièrès, à Cesancey, adj. à 10,27 p. 100.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Bordeaux. — Le 11 août. — 6^e direction. — Poudres et salpêtres. Poudrerie nationale de Saint-Médard-en-Jalles. Construction. (Voir n° 16.)
Augmentation : M. Lartigues, à Agen, adj. à 18 p. 100.
Toul. — Le 9 août. — Artillerie. — Direction de Toul. Place de Toul.
Travaux dans l'arsenal de Toul pour l'amélioration et l'aménagement des bâtiments. (Voir n° 15.)
M. Augustin, à Toul, adj. à 9,55 p. 100.

MINISTÈRE DE LA MARINE

Cherbourg. — Le 12 août. — Tubes en fer pour épontilles. — M. Richardson, à Marseille, adj. à 10,945 fr.
Rochefort. — Le 12 août. — 17.000 kilog. de cornières en acier par transformation. — Forges de Châtillon et Commentry, adj. à 19,85 p. 100.

MISES EN ADJUDICATION

Rhône. — Jeudi 9 septembre, 2 h. — Restauration du théâtre des Célestins. Travaux de couverture. Mont., 35,000 fr. Caut., 1,500 fr. (Voir n° 16.)

Rhône. — Jeudi 9 septembre, 2 h. — Construction de la Faculté mixte de médecine et de pharmacie sur les terrains situés quai Claude-Bernard. Construction des bâtiments de la section E, grand Amphithéâtre. (Voir n° 16.)

Rhône. — Vendredi 3 septembre, 2 h. — Commune de Villeurbanne. Entretien des chemins vicinaux ordinaires, pendant l'année courante, dont la dépense s'élève à la somme de 4,147 fr.

S'adresser à M. l'agent voyer en chef, à Lyon, rue de la Platière, 9.

Allier. — Dimanche 21 septembre, midi. — Mairie de Vaumas. Construction d'une maison d'école. Mont., 28,372 fr. 50. Les plans et devis sont déposés à la mairie.

Ardèche. — Dimanche 5 septembre, 1 h. — Mairie de Lavoulte. Construction d'une maison d'école. Mont., 44,081 fr. 22. A valoir, 3,418 fr. 78. Caut., 1,400 fr.

Les pièces du projet sont dressées par M. Guignon, architecte à Trivas et déposées à Lavoulte.

Aveyron. — Samedi 18 septembre, 1 h. — Presbytère de Tayac. Reconstruction partielle de l'église de Tayac. Mont., 18,040 fr. Caut., 1,600 fr.

Les pièces sont déposées au presbytère ou chez M. Vaugnot, architecte à Rodez.

Cher. — Dimanche 22 septembre, 2 h. — Mairie de Menetou-Rotel. Construction d'une maison d'école. Mont., 17,881 fr. 46. Caut., 900 fr.

Les plans sont déposés à la mairie et chez M. Souchon, architecte à Bourges.

Basses-Pyrénées. — Lundi 6 septembre, 2 h. — Construction du 2^e lot du chemin de fer de Buzay à Laruns, et du 3^e lot du chemin de fer de Puyoo à Saint-Palais.

1^{er} lot. — Construction du 2^e lot du chemin de Bazy à Laruns, sur une longueur de 7,059 m. 83.

Terrassements, 208,905 fr. 53. Chaussées, 19,152 fr. 65. Ouvrages d'art, 71,250 fr. 85. Total, 299,309 fr. 03. A valoir, 30,890 fr. 03. Total général, 330,000 fr. Caut., 12,000 fr.

2^e lot. — Construction du 3^e lot du chemin de fer de Puyoo à Saint-Palais, sur une longueur de 11,651 m. 64. Terrassements, 531,298 fr. 86. Chaussées, 46,454 fr. Ouvrages d'art, 229,945 fr. 46. Total, 807,695 fr. 32. A valoir, 92,300 fr. Total général, 900,000 fr. Caut., 32,000 fr.

Certificat visé par M. Lemoyne, ingénieur en chef des ponts et chaussées, rue Porte-Neuve, 5, à Pau.

Les pièces sont déposées à la préfecture (2^e division), et dans les bureaux de M. Larivière, ingénieur ordinaire, rue Marca, 2, à Pau.

Côte-d'Or. — Samedi 4 septembre, 2 h. — Agrandissement des facultés, sciences et lettres.

1^{er} lot. Maçonnerie et terrassement. Mont., 60,000 fr. Caut., 2,600 fr. — 2^e lot. Charpente. Mont., 20,000 fr. Caut., 800 fr. — 3^e lot. Couverture, ferblanterie et zinguerie. Mont., 10,000 fr. Caut., 350 fr. — 4^e lot. Plâtrerie et carrelage. Mont., 12,000 fr. Caut., 300 fr. — 5^e lot. Menuiserie. Mont., 30,000 fr. Caut., 900 fr. — 6^e lot. Serrurerie et épinglerie. Mont., 26,000 fr. Caut., 800 fr. — 7^e lot. Peinture et vitrerie. Mont., 8,000 fr. Caut., 250 fr.

Les plans et devis sont déposés au bureau de l'architecte, et à l'Hôtel-de-Ville de Dijon.

Creuse. — Jeudi 9 septembre, 1 h. — Mairie de Guéret. Appropriation des bâtiments du collège en maison d'école. Mont., 28,789 fr. 75. A valoir, 1,210 fr. Total, 30,000 fr.

Les plans et devis sont déposés au secrétariat de la mairie.

Doubs. — Jeudi 2 septembre, 10 h. — Construction d'un égout. Mont., 5,135 fr. A valoir, 364 fr. 16.

Les pièces sont déposées à la mairie de Besançon, bureau du service des eaux.

Haute-Marne. — Lundi 13 septembre, midi 30. — Canal de la Marne à la Saône. — Section du bief de partage.

Tranchée du versant de la Marne, sur 2,824 m. 25 de longueur. — Terrassements et maçonneries.

Mont., 1,442,318 fr. 56. A valoir, 157,101 fr. 44. Total, 1,600,000 fr. Caut., 48,100 fr.

Certificat visé par M. Carrier, ingénieur en chef des ponts et chaussées, rue Darnémont, 5, à Chaumont.

Les pièces sont déposées à la préfecture (3^e division) et dans les bureaux de M. Cadart, ingénieur ordinaire, rue de la Coutellerie, à Langres.

Haute-Vienne. — Lundi 20 septembre, 2 h. — 1^{er} Travaux de couverture, plomberie et zingage du nouvel hôtel de ville. Mont., 68,391 fr. Caut., 3,000 fr. 2^e Menuiserie et parquets. Mont., 107,445 fr. 67. Caut., 8,000 fr. — 3^e Menuiserie. Mont., 37,340 fr. Caut., 2,000 fr.

Le cahier des charges et les plans sont déposés au secrétariat de la mairie de Limoges.

Haute-Vienne. — Dimanche 11 septembre, 2 h. — Mairie de Limoges.

Adjudication des travaux de construction de deux groupes scolaires.

Premier groupe estimé 193,500 fr. Caut., 9,000 fr.

Deuxième groupe estimé 212,500 fr. Caut., 10,000 fr.

Les cahiers des charges sont déposés à la direction des travaux de Limoges.

Hérault. — Lundi 12 septembre, 2 h. — Chemin de fer de Cette à Mouthazim.

2^e lot. Partie comprise entre le kilomètre 7 et Mouthazim, sur une longueur de 5,291 mètres. Terrassements, 197,339 fr. 50. Chaussées et pavages, 19,308 fr. 40. Ouvrages d'art courants, 77,246 fr. 35. Grands ponts et viaducs, 141,991 fr. 44. Total, 435,965 fr. 69. A valoir, 64,034 fr. 34. Total général, 500,000 fr. Caut., 14,500 fr.

Certificat visé par M. Vigouroux, ingénieur en chef des ponts et chaussées, rue de la Préfecture, 65, à Carcassonne.

Les pièces sont déposées à la préfecture (division des travaux publics), et dans les bureaux de M. Julien, ingénieur ordinaire, à Carcassonne, rue de la Préfecture, 51.

Loire. — Samedi 4 septembre, 10 h. — Construction d'un hôtel des postes et télégraphes, rue de la Sous-Préfecture et de la Côte, à Roanne. Mont., 92,300 fr. 12. A valoir, 5,084 fr. 98. Total, 97,385 fr.

Les plans et devis sont déposés à la mairie de Roanne.

Lot. — Vendredi 10 septembre, 2 h. — Travaux de chemins.

1^{er} Chemin de grande communication n° 21, de Gramat à Peyrac. Élargissement de ce chemin dans la traverse de Calès, sur une longueur de 340 mètres. Mont., 1,606 fr. A valoir, 134 fr. Caut., 60 fr.

2^e Chemin d'intérêt commun n° 71, de Gignac à Souillac. Construction de la partie de ce chemin comprise entre Reyvignac et la commune de Souillac, sur une longueur de 3,118 mètres 80. Mont., 10,032 fr. 87. A valoir, 467 fr. 43. Caut., 300 fr.

3^e Chemin d'intérêt commun n° 94, de Bonneville à Mayrinthac. Construction de la partie de ce chemin comprise entre les parties déjà ouvertes. Longueur, 623 mètres. Mont., 10,806 fr. 41. A valoir, 793 fr. Caut., 300 fr.

Les pièces du projet sont déposées à la préfecture (bureau des travaux publics).

Nievre. — Lundi 6 septembre, 2 h. — Canal du Nivernais. Établissement d'un réservoir de pêche en aval du barrage des Settons.

1^{re} section. — Ouvrages de prise d'eau.

Terrassements, 214 fr. 20. Maçonneries, 1,896 fr. 59. Charpente, 737 fr. 32. Ferronnerie, 30 fr.

2^e section. — Déversoir.

Terrassements, 11 fr. 28. Maçonneries, 1,460 fr. 31.

3^e section. Dignes et épanchoirs.

Terrassements, 2,993 fr. Maçonneries, 3,690 fr. 70. Total, 11,055 fr. 46. A valoir, 1,444 fr. 51. Total général, 12,500 fr. Caut., 370 fr.

Les pièces sont déposées à la préfecture.

Pyrénées-Orientales. — Jeudi 23 septembre, 10 h. — Ville de Perpignan. Établissement d'une distribution d'eau.

1^{er} lot. — Captation et conduites en ciment, 222,744 fr. 40. A valoir, 47,255 fr. 60. Caut., 7,425 fr.

2^e lot. — Construction d'un réservoir dans la cour de la Citadelle, 134,001 fr. 41. A valoir, 25,908 fr. 59. Caut., 4,470 fr.

3^e lot. — Canalisation en fonte et fontainerie, 508,218 fr. 93. A valoir, 41,731 fr. 07. Caut., 16,945 fr.

Les pièces sont déposées dans les bureaux de la mairie.

Vosges. — Mercredi 15 septembre, 2 h. — Canal de l'Est. Construction des maisons éclusières comprises entre la branche ascendante de la Moselle, territoire de Goibey, et la ligne de la Haute-Saône.

1^{er} lot. Premier et deuxième lot en versant de la Saône, 11 maisons. Mont., 108,597 fr. 83. A valoir, 16,402 fr. 90. Total, 125,000 fr. Caut., 3,700 fr. — 2^e lot. Troisième et quatrième lots du versant de la Saône, 13 maisons. Mont., 95,043 fr. 03. A valoir, 14,956 fr. 91. Total, 110,000 fr. Caut., 3,200 fr. — 3^e lot. Cinquième et sixième lots du versant de la Saône, 9 maisons. Mont., 67,133 fr. 72. A valoir, 12,865 fr. Total, 80,000 fr. Caut., 2,311 fr. — 4^e lot. Branche ascendante du canal de la Moselle à la Saône, 15 maisons. Mont., 115,311 fr. 03. A valoir, 16,163 fr. 95. Total, 132,000 fr. Caut., 3,800 fr.

Les pièces sont déposées à la préfecture.

Vosges. — Samedi 4 septembre, 2 h. Mairie de Bains. — Constructions de bains thermaux et de nouvel hôtel et casino de Bains-les-Bains.

Maçonnerie, 110,601 fr. 01. — Charpente, 17,455 fr. 05. — Couverture ordinaire, et ferblanterie, 21,719 fr. 33. — Plancher et parquets, 13,537 fr. 60. — Plâtrerie, 22,982 fr. 96. — Menuiserie et quincaillerie, 29,111 fr. 32. — Vitrerie, 3,587 fr. 34. — Grosse serrurerie, 14,299 fr. — Peinture, 13,101 fr. 98.

Les pièces sont déposées chez M. Mougenot, architecte à Épinal.

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Mardi 14 septembre, 10 h. — Ligne de Clermont à Tulle. Construction du bâtiment des voyageurs. Annexes, abri, trottoirs, puits, halle à marchandises, quais, empiètements des cours, clôtures spéciales de la station de Royat. Mont., 200,000 fr. Caut., 6,300 fr.

On peut s'adresser à Paris, à l'administration des chemins de fer de l'État, service des travaux neufs, 42, rue de Châteaudun.

CHEMINS DE FER DU MIDI

Mardi 14 septembre, 9 h. 1/2. — Ligne de Narbonne à Perpignan. Travaux d'établissement de la seconde voie entre la station de Salces et la gare de Perpignan. Terrassements, ballastage et maçonneries. Mont., 100,000 fr. Caut., 30,000 fr.

S'adresser pour les renseignements au chef de la section à Perpignan.

MINISTÈRE DE LA MARINE

Paris. — Le 2 septembre. — Adjudication, en quatre lots, d'une fourniture de bois droits et courbants de chêne de France à livrer pendant les années 1881 et 1882, pour le service des constructions navales de l'État, aux ports de Cherbourg, Brest, Lorient, Rochefort et Toulon.

Les pièces sont déposées au ministère de la marine, dans les bureaux des commissaires de marine des villes ci-dessus indiquées.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Vincennes. — Le 18 septembre. — Mairie de Vincennes. Artillerie. Direction de Vincennes. Place de Vincennes.

Fourniture de 10,000 caisses à poudre de 50 k., 10,000 chapes pour caisses à poudre et 840 mains en cuivre.

1^{er} lot. — Caisses à poudre de 50 h. Dép. de gar., 3,000 fr. Caut., 3,000 fr.

2^e lot. — Chapes pour caisses à poudre. Dép. de gar., 3,000 fr. Caut., 3,000 fr.

3^e lot. — Mains en cuivre. Dép. de gar., 4,000 fr. Caut., 4,000 fr.

Les pièces sont déposées dans les bureaux de la direction d'artillerie, du donjon de Vincennes.

Vincennes. — Le 23 septembre. — Direction de Paris. Génie. Chefferie de Vincennes.

Agrandissement du parc à fourrages de Vincennes. Caut., 20,000 fr.

Les pièces sont déposées au bureau du génie, au château de Vincennes.

FOURNISSEURS DE LA CONSTRUCTION

PRIX DE L'INSERTION DANS CE TABLEAU, POUR UN AN : LA LIGNE D'ADRESSE 10 FR.; CHAQUE LIGNE EN PLUS 3 FR.

CHAUFFAGE, VENTILATION & FORGES

MATHIAN FILS, 52, 54, 56, rue de Sully, Lyon. — Chaudronnerie, Cuivre et Fer, Charpente fer. Construction de Serres, Grilles, etc. Chauffages à eau chaude, à vapeur et à air chaud, Séchoirs, Ventilation, etc., etc.

SCHMITT & C^e, ancienne maison DELBIEUX-BERGO-SNHOUX FILS, quai d'Occident, 7.

ANCIENNE MAISON VAN GRONENBURG. J. MARTIN. Successeur, rue de La-Martinière, 29, Lyon. Spécialité de Calorifères à air chaud et de Chauffage de Serres et d'habitation par circulation d'eau chaude; Fourneaux à bouilleur et Cheminées à réflecteur, simples, et à calorifère.

ROUX (Louis), constructeur, successeur de L. DUPORT, quai Tilsitt, 25, Lyon. — Calorifères tubulaires pour Edifices, Séchoirs, Habitats, Poyers. — Calorifères hygiéniques pour cheminées. Installations générales.

COSTE (P.), successeur de P. BRUN, 66, cours de la Liberté, à Lyon. — Fournisseur de la Marine nationale. — Ventilateurs. — Forges portatives. — Système de Touraille et de Ventilation pour brasseries. Breveté s. g. d. g.

CONSTRUCTION D'APPAREILS DE CHAUFFAGE. — Calorifère, Fourneaux de cuisine, Cheminées, Bains. Ancienne maison L. JULHES, GUILLET, successeur, 131, rue de Vendôme, Lyon.

CIMENT, CHAUX & PLÂTRE

JUTIÉ, GAY ET C^e, quai de la Charité 14, 15, 16 et 17, Lyon. — Ciments portland à prise prompte des meilleures fabriques connues. — Chaux hydrauliques du Teil, de l'Ain et de l'Isère. — Plâtre de Paris et Albâtre. — Plâtre de Savoie et de Bourgogne. — Expéditions : France et Étranger.

PONCET (C.), quai Pierre-Seize, 60, Lyon. Seul dépositaire à Lyon du ciment Gariel de Vassy, travaux d'ornements en ciment, Dallages, Carreaux-mosaïque, etc.

CIMENTS, CHAUX, PLÂTRES, Dalles, Vases, Tuyaux en ciment, Maisons réunies PONT, OLLION, NICOLET, à Grenoble, THORRAND et C^e, à Voreppe, près Grenoble. Agence de Lyon, Entrepôts et bureaux : 43, quai Pierre-Seize, M. SAYETTA, représentant.

SOCIÉTÉ DES CIMENTS DE VALBONNAIS. PELLEUX Père et Fils et C^e. Grenoble. Ciment à prise lente. Maison à Lyon, place Grôlier, 3, et quai de la Charité.

PERRIN ET C^e, rue de la Part-Dieu, 6, Lyon. — Chaux hydraulique et Ciment du Haut-Rhône. — Ciment prompt de Grenoble et de Vassy. — Tuils, Pierres à bâtir et moellons.

JOUD, route de Grenoble, 103. — Ciment, Chaux Plâtre, Tuyaux de poteries, Fournitures pour Bâtimens.

ARDOISES, TILES, BRIQUES & POTERIE

NANN (Ch.), rue Marseille, 4 et 6. Seul dépôt de Tuiles et Carreaux de Bourgogne, de Perrusson, fabricant. (Exposition 1878, médaille d'or, la plus haute récompense.) — Spécialité de Rustique Tyrolien.

ARDOISES, DALLES ARDOISES ET CARREAUX CÉRAMIQUES. GUICHARD père et Fils, chemin de Serin, 3 Lyon. — Représentants de la commission des Ardoisières d'Angers et seuls concessionnaires pour les départements du Rhône et de l'Ain, de la manufacture de carrelage céramiques de P. CHARNOZ et C^e de Paray-le-Monial.

PAVÉS DÉCHANTLONS en granit, extraction, fourniture et pose. Donnant une économie sérieuse et provenance garantie. — Deux mentions honorables aux expositions de Lyon. Fournitures spéciales de pierres de grès résistant aux acides. CHATEL, entrepreneur à Taluyers (Rhône).

PEINTURE & PLÂTRERIE

SIMON, 6, rue Thomassin, Lyon. — Boîtes : 25, rue de Séze et 6, place des Terreaux.

LÉON SABATIER, 18, rue du Souvenir, Lyon-Vaise. — Fabrique de Plâtre — Dépôt de Plâtre de Paris. Tuiles de Bourgogne, Tuiles en verre avec châssis en fonte vitré, Carreaux de Verdun, Briques, Plotets, Chaux hydraulique, Ciments.

SALIN, 7, rue des Archers, Lyon. — Peinture pour Bâtimens, Décoration, Plâtrerie, etc.

BOIS, CHARPENTE & MENUISERIE

ANCIENNE MAISON BERNARD, DÉBAT ET JANIN, successeurs, Travaux en tous genres, spécialité de Parquets et Cloisons mobiles. Rue de Condé, 30, Entrée provisoire, Rue Duhamel, 7.

JOLLIOL, parqueteur à façon. Fournitures et réparations. — Rue Flesselles, 24, à Lyon.

MÉCANICIENS-CONSTRUCTEURS

MEUNIER-TILLARD & C^e, Grande-Rue de la Guillotière, 94, Lyon. Nouveau moteur à vapeur économique.

PIQUET ET C^e, successeurs de A. DUVERGIER, ingénieurs-constructeurs, rue de Saint-Cyr, à Lyon.

RAVIER, Fabrique de Cries et de Chèvres perfectionnés — Rue Cuvier, 76, Lyon.

SERRURERIE ARTISTIQUE

PINAY (J.-B.), constructeur, b. s. g. d. g., rue de Vendôme, 183 (26 médailles). Spécialité pour Parcs et Jardins. Grilles, Barrières, Meubles, Pont, Serres, Orangeries.

S. OLIVIER. Travaux de Serrurerie. Ateliers, rue Ser-vient, 15.

QUINCAILLERIE & OUTILLAGE

CORCELLET ET BERNARD, 2, rue de la Barre et 15, place Bellecour. Machines-Outils pour Métaux et Bois. Spécialité de Quincaillerie pour Bâtimens.

JOUFFROY, place Bellecour, 30 bis. — Machines-Outils pour métaux et bois. — Appareils de levage. — Matériel d'Entrepreneur.

FALCOT MAIRET ET C^e, chemin de Saint-Iambert quartier de Vaise. Instruments de Pesage, Ponts à ascules, Bascules portatives, Balances de comptoir, Envoi franco, sur demande, d'albums, tarifs et conditions de vente.

MARCHAND (A.) successeur de F. GUILLET, 11, rue Confort, Lyon. — Spécialité d'articles de Bâtimens, ordinaires et de luxe, Paratonnerres, Porte-voix et Sonneries électriques.

A. FAUGIER, 11, place Ferrache, Lyon. Fabrique de Boulons en tous genres. Écrous carrés et à 6 pans, forgés mécaniquement.

VERRES A VITRES

GUITTA FILS, rue de Savoie, 5, Verres à vitres. — Spécialité de Flint-Glass et des Verreries du Nord de toutes dimensions. — Mastics.

J. PERRET, place des Célestins, 6, Verres à vitres du Nord ordinaires mousselinés; Grandes dimensions pour magasins.

GAZ & ÉCLAIRAGE PUBLIC

BARDOT (P.), rue Duhamel, 8, Lyon. — Manufacture d'Appareils pour l'éclairage et le chauffage par le gaz — Construction d'Usines à gaz. — Etablissement de canalisations et plomberies.

POCHET (Eug.), avenue de Saxe, 120, Lyon. Fabrique de Réverberes. — Eclairage à forfait et à l'année des Allées, Cours et Escaliers; Balayages et Fermetures d'allées et de garantie des conventions. Entrepôt d'huiles minérales. — F. T. Guinon, gérant de l'Entreprise.

B. PABIU, 22, quai de Vaise, Lyon. — Entreprises de Fontainerie, Pompes Installation des Eaux et du Gaz.

INDUSTRIES DIVERSES

MERKLIN (J.), 11, rue de Vendôme, Lyon, Rue Delambre, 14, Paris. Manufacture de grandes orgues d'église. Seule médaille d'or à l'exposition universelle de Paris 1878.

AU CHINOIS. — PAPIERS PEINTS. Soides exceptionnels 50 % de rabais, depuis 18 cent, le rouleau. Rue Centrale, 11, entre l'église Saint-Nizier et la rue Dubois.

LA FRANCE INDUSTRIELLE, Compagnie d'assurances à primes fixes contre les accidents de toute nature, représentée à Lyon par MM. TRIBOLLET et MOUTOZ, agents généraux de l'Abel, place de la République, 42.

GALVANISATION DES MÉTAUX

USINE A VAPEUR ET MACHINE ÉLECTRO-DYNAMIQUE. METRAL ET ABADIE, 12, rue Passet, Lyon-Guillotière. — Spécialité de Nickelage et Polissage, Dorure, Argenture, Bronzage, Cuivrage, Épargne, Oxydés et vieux Argent.

MONUMENTS FUNÉRAIRES

ROYBIN. — Taille de pierres et Marbrerie, rue de Marseille, 84.

VACHEZ. — Taille de pierres et Marbrerie, rue de Marseille, 62.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ET UNIQUE

DES

CIMENT DE LA PORTE-DE-FRANCE

PIERRE HENRY

Seul Dépositaire pour tout le Département du Rhône

quai de Pierre-Seize, 15

LYON

CIMENTS de la Porte-de-France Saint-Michel-Vassy Pouilly noir (Lacordaire). Ciments artificiels de Portland. — Chaux hydrauliques blutées de toutes provenances.	PLÂTRES DE PARIS ordinaires p ^e Constructeurs flus et blutés pour Statuaires et Moteurs Plâtres de Bourgogne et de Savoie pour emplois et engrais.
--	---

Terres, Briques, Dalles, Chauffe-Pieds, Fours économiques et autres objets réfractaires.

BOÎTES : Rue de la Bourse, 49 et place des Terreaux, 6

DOCKS & SCIERIES DE LA PART-DIEU

BIÈTRIX AINÉ & C^e

Rue, cité Part-Dieu, 40, LYON

FABRIQUE DE PARQUETS

CHÈNE, SAPIN

NOYER, FRISES, FOUGÈRE BATON-ROMPU

POUR ACHAT ET VENTE

De Propriétés d'Agrément et de Rapport

IMMEUBLES ET TERRAINS A BATIR

Pour Placements de Capitaux et Reutes viagères

S'ADRESSER A LA MAISON DE COMMISSION GÉNÉRALE

B. DUBOST-RUZAND & C^e

Rue de la République, 83, Lyon

GRANDES RELATIONS A LYON ET DANS TOUTS LES DÉPARTEMENTS

VITRAUX D'ÉGLISES ET D'APPARTEMENTS

PAGNON-DECHELETES

Rue de Franklin, 56. — Maison fondée en 1850

FABRIQUE
D'ABAT-JOURFABRIQUE
DE CHAINES D'ABAT-JOUR

BONNET & VERNAY

Avenue de Saxe, 75
Place du Marché, 21, et quai
des Brotteaux, 4Abat-jour de tous systèmes,
perfectionnés et garantis.
Système avec crémaillère
en fer pour donner le sombre.

Volets en fer et en bois, pour les garantir des coups de vent. — Réparation et Fournitures.



**PAYEMENT DE COUPONS
ORDRES DE BOURSE
DÉPOTS DE TITRES
AVANCES SUR TITRES**

DÉPOTS D'ARGENT

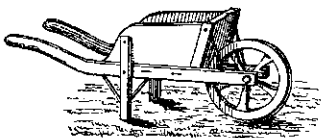
1 0/0 à vue	4 0/0 à deux ans
1 1/2 0/0 à six mois	5 0/0 à quatre ans et au-dessus.
3 0/0 à un an	

A LA SOCIÉTÉ DE

L'UNION GÉNÉRALE

SOCIÉTÉ ANONYME
Capital : 50.000.000 de Francs
Succursale de Lyon

Rue de la République, 16



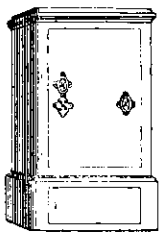
JACQUON

55, Grande-Rue de la Guillotière

ANGLE DE LA RUE SÉBASTIEN-GRIPHE CI-DEVANT DE CHABROL, 14
LYON

MAÇONNERIE Sceaux, Bayards, Bennes Pelles, Oiseaux, etc.	PLATRERIE Marchepieds, Échelles Échelles doubles.
--	---

MATÉRIEL COMPLET POUR ENTREPRENEURS



COFFRES-FORTS

TOUT EN FER

**B. HAFNER AINÉ
DE PARIS**

Expérimenté publiquement
PARIS. — 13 juin 1867 (8 heures)
PORTIERS. — 15 juin 1879 (7 heures)
Succursale à LYON

16 et 18, passage de l'Hôtel-Dieu, 16 et 18
ASSORTIMENT COMPLET DE COFFRES-FORTS

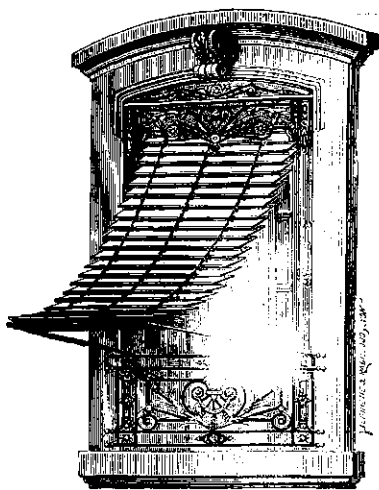
GRAVIERS DU RHONE

DRAGUE A VAPEUR SUR LE RHONE

FAURE FILS, DUPEUBLE & PORCHÈRE

DÉPÔTS, quai de la Charité et cours Perrache

PRIX-COURANTS. Gravières crus, 1 fr. 25. Gravières tout-venant, 1 fr. 75 le mètre cube, pris aux dépôts ci-dessus.
La maison livre sur les chantiers et traite à prix réduits pour les grosses fournitures. — S'adresser au siège social, cours Rambaud, 39, ou aux dépôts.



MAISON WOLFF FONDÉE EN 1819

JALOUSIES OU ABAT-JOUR

Système économique perfectionné

V^{VE} WOLFF

BREVETÉE S. G. D. G.

LYON. — Place Saint Michel, 9 et 7, rue Martin. — LYON

Fournisseur des Chemins de fer : Saint-Étienne, Genève, Grenoble, etc.

Élegance, Économie, Solidité, Facilité de manœuvre, Durée, Garantie.

Brevet d'invention et de perfectionnement pour nos tiges de fer qui donnent le sombre et le clair rien que par l'inclinaison des lames de l'Abat-Jour.

PLUS DE CORDÉS dont les inconvénients sont multiples et très coûteux. Notre système est appelé à juste titre *Système économique Wolff*. 50 % d'économie.

GRAND DÉTAIL DE PAPIERS PEINTS

MAISON P. MARTIN

LYON. — Rue de l'Hôtel-de-Ville, 92. — LYON

REPRODUCTION DE TOUS LES GENRES DE DÉCORATIONS

CRETONNES ASSORTIES AUX ÉTOFFES

CHOIX CONSIDÉRABLE ET TRÈS VARIÉ DANS TOUS LES PRIX

Envoi franco de Collection d'échantillons

BREVETS
OBTENTION
SESSION
EXPLOITATION
MARQUES DE FABRIQUES
FRANCE
ETRANGER
Lépinette & Rabilloud
Ingénieurs de Saxe
66 Avenue de Saxe
LYON
MAISON CRÉEÉE EN 1856

De 9 à 11 heures Renseignements sur toutes les lois françaises et étrangères. Brevets, Patentes, Dépôts de marques, modèles et dessins de fabrique. Pièces à fournir, Taxes etc.

Recherches des antériorités. Copies de Brevets en vigueur ou déchu, Rapports et Avis motivés pour procédure en contrefaçon etc. — Études pratiques des inventions. Dessins et Devis pour la construction des machines, appareils etc. — Visites d'usines. Conseils légaux et industriels. — Envoi de Renseignements spéciaux et Tarifs.

BUREAU DES BREVETS D'INVENTION, 66, avenue de Saxe, 66 (près le cours Morand)

LIBRAIRIE DE FIRMIN DIDOT & C^{ie}, rue Jacob, 56, à PARIS

DICTIONNAIRE RAISONNÉ D'ARCHITECTURE

ET DES SCIENCES ET ARTS QUI S'Y RATTACHENT, PAR M. BOSCH, ARCHITECTE

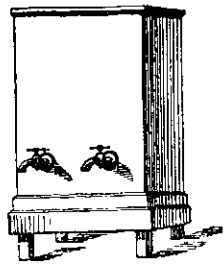
ILLUSTRÉ DE NOMBREUSES GRAVURES SUR BOIS & DE CHROMO-LITHOGRAPHIES

4 Volumes in-8 jésus : 120 francs 4 Volumes in-8 jésus : 120 francs

FABRIQUE SPÉCIALE
DE
FONTAINES A FILTRE
Et Réservoirs en Pierre

BERTHIER
13, rue de Jarente, 13
LYON

4 fois médaillés aux Expositions. — Se charge des réparations.



**A VENDRE D'OCCASION
MATÉRIEL D'ENTREPRENEURS**

3 Locomotives système Anjubault de 17 tonnes presque neuves à la voie normale. — 2 Locomotives Anjubault de 8 tonnes, à la normale. — 1 Locomotive de 5 tonnes 1/2 à la voie d'un mètre. — 20 locomobiles de 2 à 20 chevaux. — 30 Chaudières et machines à vapeur de différentes forces. — Pompes Coignard, Neut et Dumont, Letestu et autres. — Grues, Treuils, Rails et Wagons, Transmissions, Poulies, Palans, etc., etc.

ENVOI DE CROQUIS SUR DEMANDE
S'adresser à M. J. ROHMER, 32, cours Ferrache à Lyon, où ces matériels sont visibles.

PRODUITS CÉRAMIQUES

SPÉCIALITÉ DE TUYAUX EN TERRE CUITÉ
Fabrique à la Tour-de-Salvagny (Rhône)

PROST FRÈRES

QUAI DE BONDY, 16, A LYON

SUCCURSALE A SAINT-ÉTIENNE : 22, rue de Roanne
Dépôt de Ciments, Plâtres, Chaux hydrauliques, Briques creuses, Tuiles, etc.

GRANDE TUILERIE DE BOURGOGNE
A Montchanin (Saône-et-Loire)

BRIQUETERIE, POTERIE ARTISTIQUE ET DE BATIMENT
OBJETS D'ART, PRODUITS VERNIS ET ARDOISÉS

E. MARTIN

LYON, 49, rue Bourbon, LYON

Seul entrepositaire pour Lyon et les régions environnantes. Ne pas confondre les Tuiles de Montchanin avec celles d'imitation qui, pour en avoir les apparences n'en ont pas pour cela la qualité et n'ont pas surtout subi, comme celle de Montchanin, l'épreuve du temps, la seule qui mérite notre confiance. Les véritables tuiles de Montchanin sont marquées : BOURGOGNE - MONTCHANIN (Saône-et-Loire). On livre en 24 heures les commandes les plus importantes. — Des catalogues complets avec dessins dans le texte sont adressés franco sur demande affranchie.



**HERNIES
ET
DIFFORMITÉS**

Guérison complète est obtenue au moyen d'appareils spéciaux, brevetés s. g. d. g., qui ne se trouvent que dans la Maison

J. BIONDETTI

BANDAGISTE
ORTHOPÉDISTE, FOURNISSEUR
DES HOSPICES

71, rue de la République, 71
ALLÉE DES BAINS

Nota. — Ne pas confondre cette Maison avec d'autres du même genre.
Rue de la République, 71

110 Médailles & Récompenses
CONSTRUCTION GÉNÉRALE
Machines, Appareils et Engins
servant à la manutention des Fardeaux et des
Marchandises
**MATÉRIEL COMPLET
POUR ENTREPRENEURS**
A. S. J. O
INGÉNIEUR-CONSTRUCTEUR
50, boulevard de la Villette
PARIS

20 MÉDAILLES D'OR
ET TOUS LES PREMIERS PRIX
SANS EXCEPTION DEPUIS 4 ANS
EXPOSITION UNIVERSELLE 1878
MÉDAILLE D'OR ET LÉGION D'H

PORTEUR DECAUVILLE BREVETÉ S. G. D. G. FRANCE & ÉTRANGER
TRANSPORT DES RECOLTES
CHEMIN DE FER PORTATIF
A POSE INSTANTANÉE
ADOPTÉ PAR L'ARTILLERIE, LE GÉNIE,
LES PONTS ET CHAUSSÉES LA VILLE DE PARIS, &

CONSTRUIT PAR LES ATELIERS DECAUVILLE AÎNÉ*
A PETIT-BOURG (SEINE & OISE)
UNE VOITURE ATTEND LES VISITEURS
LES MARDI ET VENDREDI, TRAIN 11 H 25
GARE DE LYON POUR EVRY-PETIT COUR

ENVOI A L'ESSAI
950 CLIENTS EN 4 ANS
FONCTIONNE DANS TOUS LES PAYS DU MONDE
VOIR LA LISTE DES CLIENTS SUR LE PROSPECTUS ENVOYÉ FRANCO SUR DEMANDE
ÉVITER LES CONTREFAÇONS

MATÉRIEL D'ENTREPRENEUR
SERVICE DES USINES

NOUVEAU MOTEUR A VAPEUR ÉCONOMIQUE

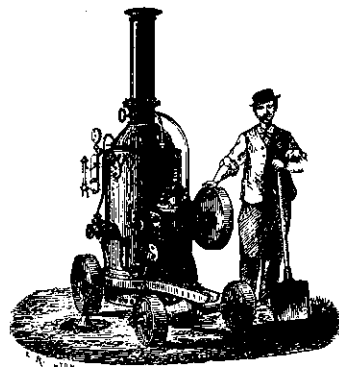
— AGRICULTURE — B. S. G. D. G. — INDUSTRIE —

DEUX CYLINDRES DIFFÉRENTIELS CONJUGUÉS ET A DÉTENTE FACULTATIVE INSTANTANÉE (COMPOUND)

AVANTAGES

- GRANDE puissance relative.
- GRANDE économie de combustible.
- GRANDE facilité d'installation.
- GRANDE facilité de conduite.

Il y a toujours des Machines en magasin ou en construction.
Les Prix défient toute concurrence.



TYPE DE TROIS CHEVAUX

La simplicité de ce Moteur et sa fabrication en spécialité, permettent de livrer à des prix vraiment exceptionnels. Le Générateur est tubulaire, sa disposition permet des variations de niveau d'eau sans crainte d'accidents. La vapeur fournie au Moteur est surchauffée.

SIMPLICITÉ

- SUPPRESSION des garnitures.
- SUPPRESSION des boîtes à étoupes.
- SUPPRESSION des joints.
- SUPPRESSION des résistances passives

Les Organes, étant entièrement fermés, sont à l'abri des accidents et de la poussière. Ce Moteur est accessible à toutes les industries.

E. MEUNIER-TILLARD & C^{ie}, Constructeurs. — LYON, Grande-Rue de la Guillotière, 94